



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue en vidéoconférence conformément aux directives gouvernementales, **le jeudi 29 avril 2021**, à 9 h 30, selon la loi et à laquelle sont présents :

Présidée par Monsieur le Maire Yvan Cardinal

Mesdames les conseillères Denise Bergeron, Diane Boyer et Claudine Girouard-Morel, messieurs les conseillers Alexandre Wolford et René Lecavalier.

Étaient aussi présents : Me Etienne Bergevin Byette, directeur général et greffier et Me Charlotte Gagné, greffière adjointe

2021-04-157

SUJET : OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 AVRIL 2021

PROPOSÉ PAR madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 9 h 30, d'ouvrir la séance extraordinaire du 29 d'avril 2021 et d'adopter l'ordre du jour de ladite séance.

PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC

Tenue en vidéoconférence en raison de la COVID-19.

2021-04-158

SUJET : APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 AVRIL 2021

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 29 avril 2021.

2021-04-159

SUJET : AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER À PRÉSENTER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE 2021-2024 – VOLET REDRESSEMENT ET ACCÉLÉRATION DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (MTQ)

Considérant que la Ville de Pincourt a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

Considérant que les interventions visées dans la demande d'aide financière concernant des routes locales de niveau 1 et/ou 2 et, le cas échéant, que celles visant le volet Redressement sont prévues à la planification quinquennale/triennale du Plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du ministère des Transports du Québec (MTQ);

Considérant que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

Considérant que la Ville de Pincourt s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

Considérant que la Ville de Pincourt choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'estimation détaillée du coût des travaux, il est



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Ville de Pincourt autorise le directeur général et greffier, M^e Etienne Bergevin Byette, à présenter une demande d'aide financière au MTQ en vue de l'obtention d'une subvention dans le cadre du *Programme d'aide à la voirie locale – Volet Redressement et Accélération*.

Que la Ville de Pincourt désigne le directeur général et greffier, M^e Etienne Bergevin Byette, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer tous les documents relatifs au programme mentionné ci-dessus.

Que soit confirmé l'engagement de la Ville de Pincourt à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur, à payer sa part des coûts du projet.

Que la Ville de Pincourt reconnaisse qu'en cas de non-respect de celles-ci l'aide financière sera résiliée.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Aucune question.

Les citoyens sont invités à soumettre leurs questions par courriel à seance@villepincourt.qc.ca

2021-04-160

SUJET : LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 AVRIL 2021

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 9 h 34, de lever la séance extraordinaire du 29 avril 2021.


YVAN CARDINAL
MAIRE


ME ETIENNE BERGEVIN BYETTE
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER